



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE du PUY-DE-DOME

Direction Départementale du Territoire du Puy-de-Dôme
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
l'Europe investit dans les zones rurales

COMPTE - RENDU

Comité de pilotage des Sites Natura 2000 FR830 1032 « Zones alluviales de la confluence Dore-Allier » et FR 831 2013 « Val d'Allier St-Yorre Joze »

Réunion du 15 mars 2018 à Limons

La réunion est présidée par M. Bertrand WOJTKO, représentant des services de la Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme.

Sont présents :

		ZPS	ZSC
Bertrand WOJTKO	DDT 63 SEEF/FCEN	x	x
Christian DESSAPTLAROSE	Mairie de LIMONS	x	x
Robert IMBAUD	Mairie de MARINGUES	x	x
Robert FOUCHER	Mairie de RIS	x	x
Yvette DEPLAT	Mairie de JOZE	x	x
Daniel GORCE	Mairie de SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	x	
Joseph KUCHNA	Mairie de SAINT-YORRE		x
Samuel ESNOUF	CEN Auvergne	x	x
Arnaud MULLIE	Chambre d'agriculture 63	x	x
Luce MEYER	Chauve-Souris Auvergne		
Aurélien FOURNEYRON	Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier		
Emmanuelle TEXIER	Conseil Départemental du Puy-de-Dôme	x	x
Dominique JAY	CRPF Auvergne-Rhône-Alpes	x	x
Michel SOLIGNAC	DDT 03	x	
Béatrice MAZEAU	LPO Auvergne	x	x
Alexis RENAUX	LPO Auvergne	x	x
Isabelle ROMEUF	PNRLF	x	x
Coline LAENNEC	PNRLF	x	x

Sont excusés : Sous-Préfecture de Thiers, DREAL AURA, CEN Allier, Conseil Départemental de l'Allier, Etablissement Public Loire, Commune de Puy-Guillaume, Commune de Thiers, Chambre d'agriculture 03, Fédération Départementale des chasseurs de l'Allier

M. Bertrand WOJTKO ouvre la réunion, et propose un tour de table de l'ensemble des participants.

M DESSAPTLAROSE, maire de Limons, est ravi d'accueillir les participants dans sa commune de Limons, même s'il doit s'absenter pour gérer des urgences en mairie.

Présentation du bilan des actions mises en œuvre sur l'année 2017

Le CEN Auvergne, animateur de ces sites Natura 2000 depuis 2010 fait quelques rappels sur les périmètres des sites concernés et sur les outils contractuels Natura 2000, et présente le bilan des actions réalisées en 2017 (*dernier COPIL le 15/11/16 à Puy-Guillaume*).

La présentation du CEN est jointe au présent compte-rendu. L'ensemble des études de suivis est en téléchargement sur le site <http://val-allier-63.n2000.fr/>.

Seules les remarques et interrogations des participants sont reprises par sujet abordé dans le présent compte-rendu de COPIL.

- Mise en conformité des périmètres de protection des captages du Bec de Dore, SIAEP Plaine de Riom :

L'enquête publique sur ce projet a eu lieu en 2017 (du 30 août au 28 septembre).

Le projet d'arrêté préfectoral passera en CODERST le 6 avril prochain. S'il est validé, il sera ensuite publié au service des hypothèques. La DDT pourra diffuser cet arrêté si nécessaire sur demande.

M. Samuel ESNOUF s'interroge sur la nature des travaux inclus dans le futur arrêté et souhaiterait connaître les délais et les éventuels impacts résiduels de ces travaux rendus obligatoires.

M. Bertrand WOJTKO rapporte que les remarques faites lors de l'enquête publique par la LPO (auxquelles le CEN s'était associé) ont été prises en compte et l'ARS les a intégrés au projet d'arrêté préfectoral. Si nécessaire, la DDT organisera une réunion de concertation au vu des travaux à réaliser.

Les documents d'urbanisme notamment devront être mis à jour pour tenir compte des servitudes liées au périmètre de protection.

- Projet de sentier de découverte et de gestion de zones de renouées exotiques sur les bords d'Allier à Joze, commune de Joze :

M. Samuel ESNOUF interroge la représentante de la commune sur l'avancée de ce projet.

A ce jour, la commune et l'association partenaire, Atlas aventure, n'ont pas mis en place ce projet de sentier découverte en bords d'Allier. Il n'y a donc pas eu de plantations et de gestion de zones de renouées exotiques sur ce secteur en aval du pont de Joze.

La DDT rappelle à la commune, comme évoqué sur place en 2017 en présence du Maire et d'un conseiller municipal, que dans le cadre de ce projet, si des coupes d'arbres notamment étaient envisagées, une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial ainsi qu'une évaluation des incidences Natura 2000 sont des démarches préalables obligatoires.

- Rappel de la démarche d'Espace Naturel Sensible mise en œuvre par le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme :

Mme Emmanuelle TEXIER apporte des précisions sur les démarches d'ENS engagées sur ce territoire du Val d'Allier et de Dore, concernant en bonne partie les sites Natura 2000.

Le Conseil Départemental a mis en place deux ENS sur ce secteur :

- L'ENS Bec de Dore est un ENS d'initiative départementale. Le CD 63 a mis en place un droit de préemption sur ce site et a acheté de nombreuses parcelles. Le CD 63 a désigné la LPO Auvergne comme gestionnaire du site. Le plan de gestion du site est actuellement en cours de révision, avec une extension sur des secteurs nouvellement acquis (Ile de la Patache...).
- L'ENS Joze-Maringues est un ENS d'initiative locale. Le CD 63 a acheté 3 ha sur ce secteur, depuis 2000. Il vient d'engager l'élaboration d'un plan de gestion du site, confiée au CEN Auvergne. Cette phase d'élaboration nécessitera une importante concertation avec les communes volontaires pour proposer la préservation de la zone intégrée à l'ENS.

Mme Emmanuelle TEXIER précise que le programme ENS du Département est tout à fait complémentaire du réseau Natura 2000 à condition que les animateurs se concertent bien.

M. Samuel ESNOUF précise à propos de cette complémentarité à construire que la cartographie des habitats naturels prévue sur les site Natura 2000 ZSC sur deux ans (2018-2019) débutera en 2018 par la partie Sud, qui correspond à l'ENS Joze-Maringues, de façon à contribuer efficacement au diagnostic du plan de gestion de l'ENS en cours.

M. Bertrand WOJTKO remercie l'ensemble des participants, la commune de Limons pour son accueil, ainsi que le CEN pour le bon travail présenté, puis clôt la réunion.

Représentant la DDT du Puy-de-Dôme,

signé

Bertrand Wojtko